

Sa 13. Feb. 84 18

s.B.35.31.Parl.-DU/ig

3003 Berne, 8 février 1984

p. B. 15.21. Madag. ✓  
 p. B. 15.21. Ile Maurice. ✓  
 p. B. 73. F. O. I. ✓

Madame Lilian Uchtenhagen  
 Conseillère nationale  
 Lenggstr. 31  
 8029 Zurich

Madame,

Nous référant à nos entretiens téléphoniques relatifs à votre prochain voyage à Madagascar, Maurice et La Réunion, nous vous faisons parvenir en annexe une petite documentation sur ces trois pays et territoire, que nous assortissons de quelques commentaires sur leurs relations respectives avec la Suisse.

#### 1. Madagascar

Les relations entre la Suisse et Madagascar peuvent être considérées comme très bonnes. L'important programme de coopération au développement entre les deux pays en constitue la partie essentielle. Les autorités malgaches sont, à tous les niveaux, très satisfaites de la qualité de cette coopération et en font ouvertement état.

De manière générale d'ailleurs, la Suisse est assez bien connue des cercles gouvernementaux malgaches, qui savent ce que représente notre pays, quelle est sa politique et qui considèrent que la langue française constitue un lien entre les deux Etats.

Les relations commerciales se présentent de la manière suivante:

./.



<u>Année</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>
	(en mio. de francs)	
1981	4,5	10,6
1982	4,1	2,7
1983	3,5	12,8

Les exportations, qui avaient considérablement diminué en 1982, ont en 1983 à nouveau atteint leur niveau antérieur en raison de l'aide à la balance des paiements accordée par la Suisse. Les produits chimiques représentent un pourcentage important de nos exportations.

Une aide à la balance des paiements, d'un montant de 10 millions de francs, a été accordée le 12 janvier 1984. Il s'agit de la deuxième aide de ce genre, la première, d'un montant égal, ayant été offerte le 28 décembre 1982. Ces montants sont principalement destinés à financer l'achat de biens de première nécessité.

D'autre part, la Suisse a signé le 13 octobre 1982 avec Madagascar un accord de rééchelonnement de dettes portant sur un montant supérieur à 4 millions de francs, qui faisait suite à un premier accord signé le 10 septembre 1981. Une troisième consolidation de dettes est prévue, dans le cadre du Club de Paris, pour les mois à venir.

La colonie suisse s'élevait au 31 décembre 1980 à 236 personnes, dont 50 doubles nationaux.

C'est notre Ambassadeur à Dar-es-Salaam, M. Harald Borner, qui est accrédité auprès des autorités malgaches. Il a présenté ses lettres de créance le 21 avril 1983. Un Chargé d'affaires a.i., M. Auguste Dissler, réside à Antananarivo. L'adresse de l'Ambassade est la suivante:

Solombavambahoaka Frantsay 77

Antananarivo

Boîte postale 118

tél. (00 2612) 228 46 télex (0986) 22300 amsuis mg



En ce qui concerne la coopération au développement, qui remonte à 1968 et qui constitue l'épine dorsale de nos relations avec Madagascar, nous vous renvoyons à la documentation que la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire vous a fait parvenir directement.

Vous voudrez bien trouver en annexe:

- 2 rapports de nos représentants à Antananarivo;
- quelques coupures de presse, relatives notamment au séjour que vient d'effectuer M. Jean Ziegler à Madagascar;
- 1 extrait du "Area Handbook" (Indian Ocean, Five Island Countries, 1983);
- copie de la dernière communication de l'Association Suisse-Madagascar, pour le cas où vous ne l'auriez pas reçue en retirant votre visa.

## 2) Ile Maurice

Les relations entre la Suisse et Maurice sont bonnes, même si les contacts officiels entre les deux pays ne sont, de par la nature des choses, pas très fréquents. Notre pays est bien connu et estimé des cercles officiels de Port-Louis, qui manifestent notamment un intérêt pour notre politique étrangère.

Les cercles d'affaires mauriciens connaissent également bien la Suisse, qui bénéficie tout naturellement de l'étroitesse des contacts entre Maurice et la France.

Les échanges commerciaux entre les deux pays se présentent de la manière suivante:

<u>Année</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>
	(en mio. de francs)	
1981	3,6	4,8
1982	3,9	5,4
1983	2,7	5,0

./.



Nous exportons principalement des machines, des montres et des produits chimiques et importons des aliments pour animaux ainsi que des pierres gemmes.

La Colonie suisse s'élevait au 31 décembre 1980 à 55 personnes, dont 20 doubles nationaux.

C'est notre Ambassadeur à Dar-es-Salaam, M. Harald Borner, qui est accrédité auprès des autorités mauriciennes. Il a présenté ses lettres de créance le 22 novembre 1983. Il existe à Port-Louis un Consulat suisse, dirigé par M. José Poncini, Consul honoraire, dont l'adresse est la suivante:

2 Jules Koenig

Port Louis

P.B. 437

tél. (00 230) 24086      télex (0966) 4241 poncini iw

Vous voudrez bien trouver en annexe:

- 2 rapports de notre Ambassade;
- quelques coupures de journaux;
- 1 extrait de "Area Handbook" (Indian Ocean, Five Island Countries, 1983).

### 3) La Réunion

La Suisse n'entretient pas de relations bilatérales avec La Réunion, celle-ci étant un département français d'outre-mer.

Au 31 décembre 1980, 28 Suisses étaient domiciliés à La Réunion, dont 15 doubles nationaux.

C'est l'Ambassade de Suisse à Paris qui est compétente pour La Réunion. Elle dispose toutefois d'un correspondant à Saint-Denis, auquel vous pourriez vous adresser en cas de nécessité. Il s'agit de:

Monsieur René Widmer

17, rue Four-à-Chaux

97400 Saint-Denis

(tél.: 21 18 32)

./.



Enfin, vous trouverez en annexe un extrait du "Area Handbook" relatif à La Réunion.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains des documents en annexe sont marqués du sceau confidentiel. Nous vous serions reconnaissants de ne pas emporter ces documents-là hors de votre voyage et vous remercions par avance de votre compréhension.

Le soussigné ou notre collaborateur, M. Christian Dunant (031/61.31.43), se tiennent à votre disposition au cas où vous auriez besoin d'un renseignement complémentaire ou si vous deviez rencontrer un problème particulier.

En vous souhaitant d'ores et déjà un agréable séjour dans l'Océan Indien, nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre haute considération.

DIVISION POLITIQUE II

(A. Hugentobler)

13. Feb. 84 18  
Annexes: ment.

Copie à:

- Secrétariat CFA
- DDA, Section Afrique orientale
- Secrétariat politique
- HTR RY DU